



Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements
de l'Enseignement Catholique

277 rue Saint-Jacques – 75240 PARIS Cedex 05
Tél. : 01.53.73.74.40 - Fax : 01.53.73.74.44 - mail : contact@fnogec.org

Note d'information n°2018_04F

Aux présidents d'UDOGEC/UROGEC

Pour information :

- *aux permanents d'UDOGEC/UROGEC*
- *aux directeurs diocésains*
- *aux membres du CA de la FNOGEC*

Paris, le 18 avril 2018

Objet : Service Civique année scolaire 2018/2019, en gestion délocalisée par les UDOGEC/UROGEC

Madame, Monsieur,

Lancé en 2011 dans l'Enseignement catholique avec la signature d'une convention de partenariat entre l'Enseignement catholique (SGEC, FNOGEC, CNEAP, UGSEL, RENASUP) et l'Agence du Service Civique, le dispositif du Service Civique depuis cette date a permis aux établissements catholiques d'Enseignement d'accueillir 1 300 volontaires, pour des missions au contact des élèves, dans près de 600 établissements.

Notre demande de renouvellement d'agrément ainsi que l'enveloppe de volontaires pour 2018-2019 sont actuellement en cours d'instruction par l'agence du Service Civique. Nous ne pouvons donc à ce jour annoncer le nombre de volontaires que nous pourrions accueillir à la rentrée mais le dispositif « devoirs faits » ouvert aux collèges devrait permettre d'élargir notablement le nombre des volontaires accueillis.

Tous les établissements scolaires (école, collège, lycée ou ensemble scolaire) peuvent accueillir un, deux ou trois volontaires (en fonction de la taille de l'établissement), âgés de 18 à 25 ans.

Pour 2018-2019, la durée des missions doit être de 8 mois. Elles pourront débuter entre le 2 octobre et le 9 novembre 2018.

8 axes de mission sont prévus dans la convention et 4 peuvent comprendre le dispositif devoirs faits :

1. Solidarité : contribution à la cohésion sociale ; contribution à la solidarité intergénérationnelle, à des actions en faveur de personnes isolées, désocialisés, porteuses d'un handicap, soutien au bénévolat ... et « devoirs faits »
2. Santé : sensibilisation autour de la nutrition, prévention des risques et des addictions ...
3. Education pour tous : soutien scolaire auprès d'élèves en difficultés, lutte contre l'illettrisme, accès à l'éducation pour des publics fragilisés ... et « devoirs faits »
4. Culture et loisirs : participation à des projets culturels et actions de médiation culturelle ...et « devoirs faits »
5. Sport : sensibilisation des élèves à la pratique d'une activité physique et sportive, participation à l'organisation d'événements autour du sport ...
6. Environnement et développement durable : contribuer au projet de développement durable et de sauvegarde du patrimoine de l'établissement ...
7. Mémoire et citoyenneté : contribution à la mise en œuvre d'actions autour de la mémoire, de l'éducation civique, des droits de l'homme ...



Fédération Nationale des Organismes de Gestion des Établissements
de l'Enseignement Catholique

8. Développement international : promotion de la solidarité et la citoyenneté internationale, sensibiliser aux enjeux internationaux ...et « devoirs faits »

Afin de tenir compte de l'élargissement du dispositif lié à « devoirs faits », la Fnoyec a sollicité certaines Udogec et Urogec afin qu'elles gèrent de façon délocalisée le service civique. Vous trouverez en annexe la liste des Udogec et Urogec qui ont accepté cette proposition.

La Fnoyec reste détentrice de l'agrément collectif. Elle est garante auprès de l'agence du service civique du respect des principes fondamentaux du service civique.

Les Udogec ou les Urogec concernées par cette délocalisation bénéficieront d'un accompagnement juridique et administratif de la part de la Fnoyec pour la mise en œuvre du dispositif dans leurs périmètres territoriaux.

Elles seront l'unique interlocuteur des établissements scolaires des territoires concernés. Une adresse mail de l'Udogec ou Urogec sera dédiée pour toutes correspondances avec les établissements scolaires.

Vous trouverez ainsi en annexe 1 la liste des territoires qui seront gérés par une Udogec ou une Urogec en 2018-2019.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Aurélia de Saint Exupéry
Secrétaire générale FNOGEC

Aurélia de Saint Exupéry



Annexe 1

Liste des départements pour lesquels le Service Civique sera géré par les Udogec ou Urogec en 2018-2019

1. UROGEC

- Bourgogne-21-58-71-89,
- Centre-18-28-36-37-41-45
- Lorraine -54-55-57-88
- Midi Pyrénées-09-12-31-32-46-65-81-82

2. UDOGEC

- Finistère-29
- Bordeaux-33, pour les 24, 33,40, 47, 64.
- Grenoble-38
- Rennes-35,
- St Etienne-42,
- Le puy-43,
- Nantes-44,
- Angers-49
- Vannes-56,
- Lyon-69
- Le Mans-72, pour les 53,72
- Poitiers-86 pour les 16,17,79,86